



INTRODUCTION

RAPPORT DE GESTION

Légende photos :

1. Construction de bureaux et de laboratoires pour la s.a. Diagenode · Daniel Delgoffe A.A Scprl
2. Rénovation et aménagement du Théâtre de Liège · Pierre Hebbelinck A.A.s.a.



Déclaration de gouvernement d'entreprise

01

ADHÉSION AU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Moury Construct SA adhère aux principes de gouvernance d'entreprise contenus dans le Code belge de gouvernance d'entreprise publié le 12 mars 2009 (ci-après "Code 2009") et la charte de gouvernance d'entreprise de la Société a été préparée sur base du Code 2009.

La charte de gouvernance d'entreprise de la Société, ainsi que les annexes suivantes, sont disponibles sur le site Internet de la Société (www.moury-construct.be):

- ▶ Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration
- ▶ Règlement d'ordre intérieur du Comité de direction et du management exécutif
- ▶ Règlement d'ordre intérieur du Comité d'audit
- ▶ Règlement d'ordre intérieur du Comité de nomination
- ▶ Règlement d'ordre intérieur du Comité de rémunération
- ▶ Politique de rémunération
- ▶ Politique en matière de transactions sur instruments financiers et conformité aux règles belges sur l'abus de marché.

02

DISPOSITIONS DU CODE AUXQUELLES LA SOCIÉTÉ NE S'EST PAS CONFORMÉE

ÉVALUATION PAR LES ADMINISTRATEURS NON EXÉCUTIFS

En fonction de la stabilité du Conseil d'administration, de la taille limitée du groupe et de son caractère familial, le Conseil d'administration du Groupe n'a pas instauré, comme le stipule le Code, de processus d'évaluation annuel par les administrateurs non exécutifs de leur interaction avec le management exécutif. Cette évaluation, effectuée sans la présence du CEO et des autres administrateurs exécutifs, est effectuée au même rythme que l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration dans son ensemble (tous les trois ans).

RÉUNIONS DU COMITÉ D'AUDIT

En fonction de la taille et de l'organisation du Groupe :

- ▶ Le Comité d'audit ne se réunit pas formellement systématiquement quatre fois par an comme stipulé par le Code mais seulement deux fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions. Les deux réunions systématiques ont notamment pour ordre du jour le suivi du processus d'élaboration de l'information financière au 30 juin et au 31 décembre.
- ▶ La présence du Commissaire aux réunions du Comité d'audit n'est pas systématiquement requise deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une fois, sauf

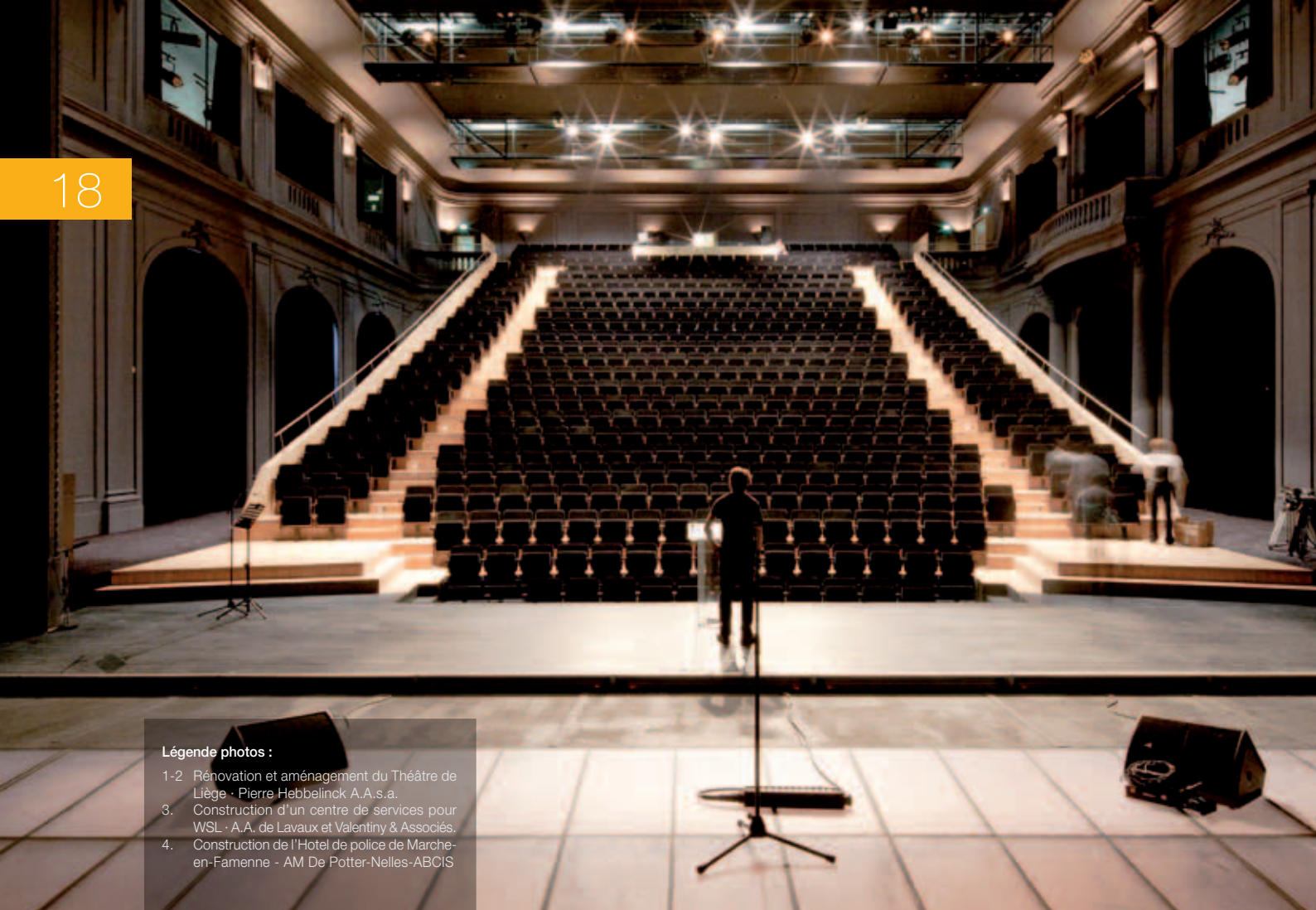
si le Comité d'audit estime une présence additionnelle nécessaire. La présence du Commissaire est requise lors de la séance du Comité d'audit dont l'ordre du jour porte notamment sur le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés au 31 décembre (en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le Commissaire) et l'examen et le suivi de l'indépendance du Commissaire.

RÉUNIONS DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

En fonction d'une part de la stabilité des rémunérations des administrateurs et, d'autre part, de l'absence de mode de rémunération complexe pour les managers exécutifs et les autres dirigeants, le Comité de rémunération ne se réunit pas formellement systématiquement deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une seule fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions. En 2013, le Comité de rémunération s'est réuni deux fois en fonction des changements au sein de la Direction.

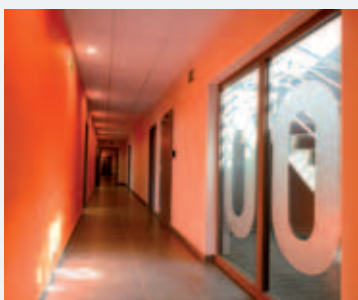
RÉUNIONS DU COMITÉ DE NOMINATION

En fonction de la stabilité du Conseil d'administration, le Comité de nomination ne se réunit pas formellement systématiquement deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une seule fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions. En 2013, le Comité de nomination s'est néanmoins réuni deux fois en fonction des changements au sein de la Direction.



Légende photos :

- 1-2 Rénovation et aménagement du Théâtre de Liège - Pierre Hebbelinck A.A.s.a.
3. Construction d'un centre de services pour WSL - A.A. de Lavaux et Valentiny & Associés.
4. Construction de l'Hotel de police de Marchen-Famenne - AM De Potter-Nelles-ABCIS



03

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

3.1. L'ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES

Les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques sont avant tout influencés par l'ancrage familial prononcé au sein d'un groupe dont les activités et le métier sont identiques depuis des décennies.

Les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques au sein du Groupe sont caractérisés par la proximité du Management avec le terrain ainsi que par la simplicité des procédures de décision (circuit très court).

Toute décision impliquant un risque important et significatif est prise en concertation avec le Conseil d'administration.

Le contrôle interne en matière d'information financière et comptable au sein du Groupe repose sur les éléments suivants :

- ▶ Respect des règles et principes comptables
- ▶ Communication des informations financières du Groupe
- ▶ Procédure budgétaire (au moins semestrielle)
- ▶ Reporting régulier (au moins trimestriel)

Le Comité d'audit assiste également le Conseil d'administration dans sa démarche d'amélioration du contrôle interne en faisant régulièrement part de ses observations.

3.2. INFORMATIONS SUR LES RISQUES

RISQUES OPÉRATIONNELS

CONSTRUCTION

Dans l'exécution de leurs contrats de travaux, les entités du Groupe sont exposées au risque que le délai et/ou le coût de réalisation de l'objet à construire diffèrent de ceux estimés lors de l'obtention du contrat.

Ils dépendent, en effet, d'un certain nombre de paramètres difficiles ou impossibles à prévoir, tels que l'évolution du prix des matières premières, de la main-d'œuvre et des coûts de sous-traitance, les difficultés liées à la complexité technique de l'ouvrage, les conditions climatiques et géologiques.

Les principaux risques peuvent être résumés comme suit :

- ▶ Le risque d'écart de prix entre le prix de revient estimé initialement et le prix de revient réel observé à la fin d'un chantier. La société doit pouvoir supporter les coûts cachés et/ou la variation des prix de certaines matières premières dont le prix est lié à celui du pétrole ou de l'acier. Outre les clauses de révision prévues dans la plupart des contrats afin de limiter le risque de fluctuation, le Groupe Moury Construct conclut régulièrement des contrats généraux annuels pour les principaux matériaux. En cas de variation importante et non prévisible du prix d'un matériau, le surcoût fait l'objet d'une demande de modification de prix auprès du maître de l'ouvrage. En matière de prise de commandes, le Groupe a mis en place une politique de sélection des affaires. De plus, les procédures budgétaires et les systèmes de reporting en vigueur permettent un suivi régulier des principaux indicateurs de gestion et une revue périodique des résultats dégagés par chaque entité ;
- ▶ Les risques du sol et de stabilité de l'ouvrage : afin de limiter ce risque, des essais de sols sont réalisés préalablement au démarrage du chantier. En outre, le Groupe Moury Construct a recouru aux services de bureaux d'études et de stabilité externes ;
- ▶ Risque de délai : afin de respecter le délai contractuel, le planning fait l'objet d'un suivi permanent et approfondi de la part du per-

sonnel d'encadrement. De plus, lorsque le délai est exprimé en jours calendriers et non en jours ouvrables (qui tiennent compte des intempéries), en cas d'intempéries exceptionnelles, une prolongation de délai est négociée avec le maître de l'ouvrage ;

- ▶ Risque de qualité : les sociétés du Groupe possèdent la certification ISO. Les sociétés n'emploient que de la main-d'œuvre qualifiée ; main-d'œuvre qui fait l'objet d'une évaluation qualitative par le personnel d'encadrement de même que les sous-traitants ;
- ▶ Garantie décennale : cette garantie, couvrant principalement la partie stabilité et étanchéité pour une durée de dix ans, prend cours en principe à la réception provisoire des travaux. Cette garantie est parfois couverte par une assurance ;
- ▶ Risque humain : le Groupe doit également faire face au risque de l'accident de travail. La réduction des risques et la prévention des accidents sont contrôlées par un coordinateur de sécurité interne.

De manière générale, pour faire face à ces risques, le Groupe Moury Construct dispose d'un personnel qualifié et expérimenté.

Les projets importants sont parfois réalisés au sein de sociétés momentanées afin de limiter les risques encourus par le Groupe.

LA CONJONCTURE

Le secteur de la construction est par nature soumis à des fluctuations cycliques fortes.

Les activités de construction pour le secteur public sont liées aux programmes étatiques et régionaux d'investissement.

Les activités de construction ou de développement immobilier pour leur composante bureaux suivent le cycle conjoncturel classique, tandis que l'activité logements répond plus directement à la conjoncture, la confiance et au niveau des taux d'intérêts.

ENCADREMENT ET MAIN-D'ŒUVRE

Le secteur de la construction souffre toujours d'un manque de personnel d'encadrement et de main-d'œuvre qualifiée. La bonne réalisation des projets, que ce soit au niveau des études, de la préparation des projets, de leur conduite ou de l'exécution, est dépendante à la fois du

niveau de qualification ou de compétence ainsi que de la disponibilité sur le marché de l'emploi de ceux-ci.

RISQUES JURIDIQUES

Outre la responsabilité civile et la garantie décennale, les contrats publics sont régis par les règles applicables aux marchés de travaux publics. Beaucoup de contrats privés y font également référence.

Le risque réside dans le respect adéquat de ces règles dont l'application, malgré une jurisprudence importante, peut parfois être sujette à interprétations différentes de la part des parties concernées. Pour les litiges significatifs, il est fait appel à des cabinets d'avocats spécialisés dans le domaine de la construction. Eu égard au volume d'affaires développé, le nombre de litiges est relativement faible au sein du Groupe Moury Construct.

Le Groupe Moury Construct assure de façon systématique tous ses chantiers par une assurance « Tous risques chantiers » (police avec une maintenance de deux ans à partir de la réception provisoire) et couvre sa responsabilité civile d'exploitation et après travaux pour des montants suffisants.

RISQUES DE MARCHÉ

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊTS

D'un point de vue opérationnel, le Groupe Moury Construct est peu confronté au risque de taux d'intérêt dans la mesure où le Groupe bénéficie d'une trésorerie importante lui permettant de financer ses activités de construction.


Les revenus financiers du Groupe sont néanmoins fortement dépendants des taux d'intérêts du marché applicables à la trésorerie disponible.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque financier est, hormis les retards de paiement, faible pour les clients publics.

En ce qui concerne les clients privés, avant la signature de tout contrat, un "credit check" du futur client est réalisé. De plus, dans la plupart des cas, les clients disposent d'un crédit d'investissement spécifiquement dédié. Le risque de crédit ne peut cependant être totalement éliminé.





Construction d'un centre de services pour WSL - A.A. de Lavaux et Valentiny & Associés.

Au niveau des fournisseurs clés et des sous-traitants, afin d'éviter le risque de défaillance en cours de chantier, la solvabilité de chaque sous-traitant est contrôlée et fait l'objet d'une surveillance régulière. De plus, chaque année, le personnel d'encadrement réalise une évaluation de la qualité et de l'efficacité de tous les sous-traitants avec lesquels il a travaillé.

RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE TRÉSORERIE

Le risque de liquidité du Groupe tient aux obligations de remboursement de ses dettes existantes et au financement de ses besoins futurs. Le détail de ces obligations et des ressources dont le Groupe dispose pour y faire face (excédent de trésorerie) figure dans les notes aux états financiers.

Notons aussi les niveaux très confortables du ratio de la couverture des dettes financières par la marge brute d'autofinancement et du ratio de liquidité au sens large.

Le ratio de la couverture des dettes financières par la marge brute d'autofinancement mesure la part des dettes financières qui pourraient être remboursée par la marge brute d'autofinancement de l'exercice, si le Groupe ne se réservait aucune autre affectation pour sa marge brute d'autofinancement. Le ratio étant largement supérieur à 1, nous constatons que le Groupe serait capable de supporter un endettement supplémentaire et les remboursements qui y sont liés.

La liquidité au sens large du Groupe est également largement supérieure à 1. Les actifs cir-

culants sont supérieurs aux capitaux de tiers à court terme. Cela signifie que le fond de roulement net est positif (excédent de capitaux permanents). Plus le coefficient de liquidité est important, plus la marge de sécurité des actifs circulants est supérieure aux obligations à court terme et plus la situation de la trésorerie potentielle est favorable.

L'endettement du Groupe Moury Construct se limite à un seul emprunt bancaire relatif au montage financier d'un ancien chantier de construction. Cette dette bancaire s'élève à environ 0,5 millions d'au 31 décembre 2013 et sera remboursée à l'horizon 2014.

RISQUE DU PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES

Le Groupe est potentiellement exposé à la hausse du prix de certaines matières premières utilisées dans le cadre des activités de travaux lorsque le prix de celles-ci est lié à celui des aciers ou du pétrole. Toutefois, le Groupe estime que de telles hausses ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur ses résultats. En effet, une part significative des contrats de travaux du groupe comprend des formules de révision de prix permettant de faire évoluer le prix des ouvrages en cours de réalisation en fonction de l'évolution du prix des matières premières.

RISQUE LIÉ AUX MARCHÉS FINANCIERS

Le résultat financier du Groupe est confronté au risque de variation des cours de bourse des actifs financiers composants le portefeuille titres du Groupe (actions, obligations d'état et cor-

porate bond). Le Groupe réduit néanmoins son exposition à ce risque en :

- ▶ limitant ses investissements en actifs financiers plus risqués (tels que des actions) à un maximum de l'ordre de 10 % de la totalité de sa trésorerie au sens large, sans toutefois renoncer à des opportunités intéressantes ;
- ▶ multipliant le nombre d'actifs financiers en portefeuille. Individuellement, aucun actif financier ne représente plus de 2 % de la trésorerie du Groupe ;
- ▶ limitant ses investissements essentiellement en actifs financiers libellés en euros et dont la liquidité est importante.
- ▶ diversifiant les secteurs économiques et géographiques dans lesquels les sociétés sous-jacentes sont actives.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

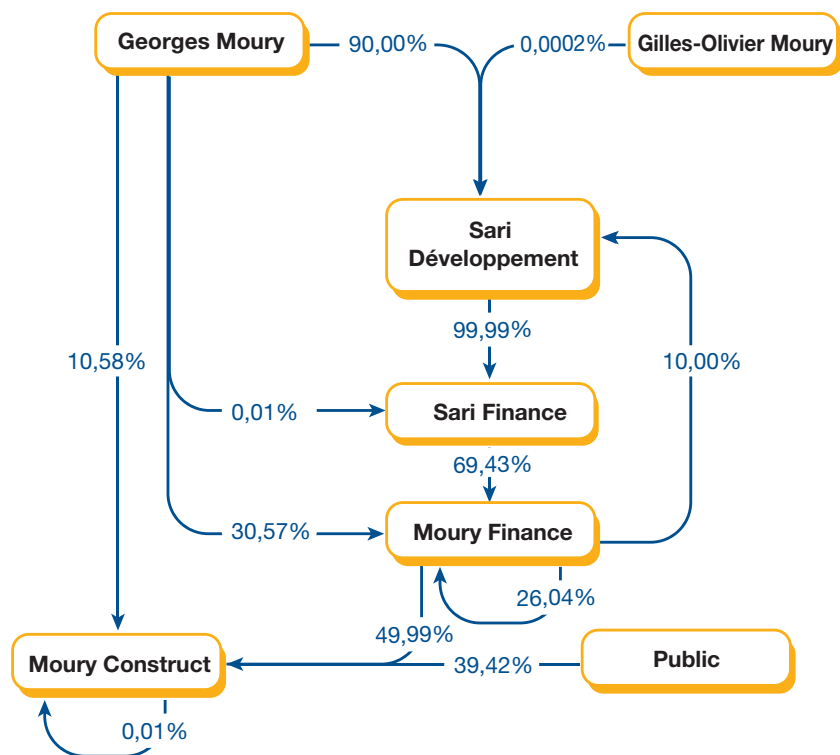
De par le type de travaux qu'il est appelé à exécuter et notamment les travaux de rénovation, le Groupe peut être conduit à manipuler des matériaux insalubres ou dangereux. Le Groupe prend toutes les précautions en matière de sécurité et d'hygiène des travailleurs et y est particulièrement attentif, mais il n'en demeure pas moins que ce risque ne peut être totalement exclu.

04

INFORMATIONS RELATIVES A LA PUBLICITE DES PARTICIPATIONS IMPORTANTES ET INFORMATIONS RELATIVES A L'ARTICLE 34 DE L'ARRETE ROYAL DU 14 NOVEMBRE 2007

4.1. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Au 25 avril 2014, date de publication du présent rapport annuel, la structure de l'actionnariat et l'organigramme de contrôle du Groupe Moury Construct se présente de la manière suivante:



4.2. ACTIONS PROPRES

Le portefeuille d'actions propres s'élève à 50 actions pour un total de € 3 499,50 au 31 décembre 2013. Il n'y a eu aucun mouvement lors de l'exercice 2013.

Pour rappel, lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 5 mars 2009, il a été décidé d'autoriser les Conseils d'administration de Moury Construct SA et des filiales sur lesquelles Moury

Construct SA exerce son contrôle, de procéder pendant une période de cinq ans prenant cours le 5 mars 2009, à l'acquisition d'actions à concurrence d'un nombre maximum de 20 % du nombre d'actions émises, soit 79285 actions. Cette autorisation vient à échéance en 2014 et sera renouvelée lors d'une assemblée générale extraordinaire en mai 2014.

4.3. INFORMATIONS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 34 DE L'A.R. DU 14 NOVEMBRE 2007

Les informations reprises ci-après constituent les explications sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition sur les actions de Moury Construct SA, tels que visés dans l'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 :

- ▶ Le capital social s'élève à € 23 745 milliers et est représenté par 396 426 actions, entièrement souscrites et libérées, sans désignation de valeur nominale. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions.
- ▶ Il n'y a pas de restrictions légales ou statutaires quant au transfert des titres.
- ▶ Il n'y a pas de détenteurs de titres disposant des droits de contrôle spéciaux.
- ▶ Il n'y a pas de système d'actionnariat du personnel.
- ▶ Il n'y a pas de restriction légale ou statutaire à l'exercice du droit de vote.
- ▶ À la connaissance de Moury Construct SA, il n'y a pas d'accord formel entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert des titres ou à l'exercice du droit de vote.
- ▶ Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration et à la modification des sta-





Rénovation et aménagement du Théâtre de Liège
· Pierre Hebbelinck A.A.s.a.

tuts de Moury Construct SA, sont celles reprises dans la législation applicable en particulier le Code des sociétés ainsi que dans les statuts de Moury Construct SA. Ces statuts ne s'écartent pas des dispositions légales précitées.

- ▶ Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 5 mars 2009, le Conseil d'administration de Moury Construct SA et celui des filiales sur lesquelles Moury Construct SA exerce un contrôle, pouvait procéder pendant une période de 5 ans prenant le cours le 5 mars 2009, à l'acquisition d'actions à concurrence d'un nombre maximum de 20 % du nombre d'actions émises, soit 79 285 actions. Au 31 décembre 2013, Moury Construct SA

détient 50 actions. Le renouvellement de cette autorisation est proposé à l'assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2014.

- ▶ Il n'y pas d'accords importants auxquels Moury Construct SA est partie et qui prennent effet, sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle dans le cadre d'une offre publique d'achat.
- ▶ Il n'y a pas d'accords entre Moury Construct SA et les membres de son Conseil d'administration ou de son personnel prévoyant le paiement d'indemnités en cas de démission ou de cessation d'activités à la suite d'une offre publique d'acquisition.

05

DESCRIPTION DE LA COMPOSITION ET DU MODE DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

5.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION

Le Conseil d'administration de Moury Construct SA est composé comme suit au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013 :

Nom de l'administrateur	Fonction de l'administrateur	Critère d'indépendance	Période de fonction pendant l'exercice
Sari Finance SA représentée par Mr Georges Moury	Président – Administrateur exécutif	Non indépendant	Tout l'exercice
Moury Finance SA représentée par Mr Georges Moury	Administrateur exécutif	Non indépendant	Tout l'exercice
Mr Gilles Olivier Moury	Administrateur exécutif	Non indépendant	Tout l'exercice
VF Consult SPRL représentée par Mr Francis Lemmens	Administrateur non exécutif	Non indépendant	Tout l'exercice
Mr Edgard Hollange	Administrateur non exécutif	Non indépendant	Tout l'exercice
Mr Jean-Paul Feldbusch	Administrateur non exécutif	Non indépendant	Tout l'exercice
Mr Michel Mersch	Administrateur non exécutif	Indépendant	Tout l'exercice
Consiges SA représentée par Mr Michel Mikolajczak	Administrateur non exécutif	Indépendant	Tout l'exercice
Mr Jean-Pierre Barbarin	Administrateur non exécutif	Indépendant	Tout l'exercice

Le nombre d'administrateurs est fixé par l'Assemblée générale conformément à l'article 10 des statuts. Le nombre minimum est de trois. Il est actuellement fixé à neuf.

Le Conseil d'administration est composé d'administrateurs exécutifs, d'administrateurs indépendants et d'administrateurs non exécutifs. Le nombre effectif des membres peut varier en fonction des besoins de la Société sur proposition à l'Assemblée générale. La moitié au moins des membres du Conseil d'administration est constituée d'administrateurs non exécutifs.

Trois administrateurs au moins sont indépendants. Indépendamment des décisions de nomination prises par les actionnaires, le Conseil d'administration juge quels sont les administrateurs non exécutifs qu'il considère comme indépendants.

Chaque administrateur indépendant qui ne satisfait plus aux conditions d'indépendance décrites en informe immédiatement le Conseil d'administration.



RÔLE

Le Conseil d'administration détermine les orientations et les valeurs, la stratégie et les politiques clés de la société. Il examine et approuve, préalablement à leur mise en œuvre, les opérations significatives de la Société, et notamment ses orientations stratégiques, les acquisitions et cessions de participations financières et d'actifs significatives, susceptibles de modifier la structure de l'état de la situation financière. Il décide du niveau de risque que le Groupe accepte de prendre.

Le Conseil d'administration vise le succès à long terme de la Société en assurant le leadership entrepreneurial et en permettant l'évaluation et la gestion des risques.

COMPÉTENCES

Le conseil d'administration rend compte de l'exercice de ses responsabilités et de sa gestion aux actionnaires réunis en Assemblée générale. Il prépare les propositions de résolutions à prendre par l'Assemblée générale.

FONCTIONNEMENT

Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige, notamment, au moment de l'établissement des comptes sociaux et consolidés, tant annuels que semestriels, de la préparation des communiqués de presse ainsi qu'au moment des décisions stratégiques. Le Conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an.

Il importe de souligner que la SA Moury Construct assumant un rôle de holding faitier, la gestion quotidienne de celui-ci s'effectue, comme mentionné ci-après, essentiellement au sein des filiales, à travers des directions et un encadrement spécifiques.

En 2013, le Conseil d'administration s'est réuni formellement trois fois. En pratique, d'autres réunions entre administrateurs ont lieu régulièrement afin d'examiner les projets particulièrement importants.

MODE DE PRISE DES DECISIONS

Les décisions ont essentiellement été prises à l'unanimité. Les membres du Conseil d'administration empêchés d'assister à une réunion peuvent se faire représenter par un autre membre du Conseil conformément aux dispositions légales et réglementaires. Les lettres, télécopies ou courriers électroniques donnant le mandat de vote sont annexés au procès verbal de la réunion du Conseil à laquelle ils ont été produits.

Sur décision du président du Conseil d'administration, les réunions peuvent se tenir sous forme de téléconférence. Les administrateurs concernés sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Après chaque réunion, les délibérations sont constatées par des procès verbaux signés par le président du Conseil d'administration et par la majorité des membres qui ont pris part à la délibération. Les procès verbaux résumant les discussions, précisent les décisions prises et indiquent, le cas échéant, les réserves émises par les administrateurs.

Afin de pouvoir remplir et assurer de manière efficace ses tâches et les responsabilités, le Conseil d'administration a constitué des comi-

tés spécialisés ayant pour mission de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet. Le rôle de ces différents comités est purement consultatif, la prise de décision finale demeurant de la compétence du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration rédige un Règlement d'Ordre Intérieur pour chaque Comité, qui en détaille le rôle, la composition et le fonctionnement. Ces règlements d'ordre intérieur sont repris en annexe de la charte de gouvernance d'entreprise du Groupe, disponible sur le site internet (www.moury-construct.be).

Le Conseil d'administration prête une attention particulière à la composition de chacun de ces Comités. Il veille à ce que les membres de chaque Comité disposent des connaissances et qualités spécifiques nécessaires pour son fonctionnement optimal.

5.2. COMITE D'AUDIT

COMPOSITION DU COMITE D'AUDIT

Le Comité d'audit compte actuellement trois membres. Ces trois membres sont Monsieur Jean Pierre Barbarin, Président, Monsieur Francis Lemmens représentant de la SPRL VF Consult et Monsieur Mersch.

Le Comité d'audit est composé de membres non exécutifs du Conseil d'administration. Conformément à l'article 526 bis du Code des sociétés, au moins un membre du Comité d'audit est un administrateur indépendant au sens de l'article 526ter et est compétent en matière de comptabilité et d'audit.

Chaque administrateur indépendant qui ne satisfait plus aux conditions d'indépendance décrites en informe immédiatement le Conseil d'administration.

Les membres du Comité d'audit sont nommés par le Conseil d'administration.

La présidence du Comité d'audit est assurée par un administrateur non exécutif indépendant. Pour composer le Comité d'audit, il est tenu compte de la diversité nécessaire et de la complémentarité en matière de compétences, d'expérience et de connaissances.

Nom de l'administrateur	Présence / Nombre de séances
Sari Finance SA – représentée par Mr Georges Moury, Président	3/3
Mr Gilles Olivier Moury	3/3
VF Consult SPRL - représentée par Mr Francis Lemmens	3/3
Mr Edgard Hollange	2/3
Mr Jean-Paul Feldbusch	3/3
Mr Michel Mersch	3/3
Moury Finance SA. représentée par Mr Georges Moury	3/3
Consiges SA – représentée par Mr Michel Mikolajczak	3/3
Mr Jean-Pierre Barbarin	3/3

La durée du mandat d'un membre du Comité d'audit ne peut pas excéder la durée de son mandat d'administrateur. Leur mandat est renouvelable.

Le Conseil d'administration désigne un ou plusieurs candidats en tenant compte des besoins du groupe et conformément à la loi du 17 décembre 2008 sur le Comité d'audit. Les critères à prendre en compte sont précisés en fonction des profils nécessaires et de l'évolution du Groupe au moment de la nomination. Ils concerneront en tout état de cause le parcours professionnel, le sérieux et la motivation des candidats, ainsi que les compétences en matière de comptabilité et d'audit, éléments qui devront être appréciés par le Conseil d'administration.

Le nombre effectif des membres peut varier en fonction des besoins de la Société sur proposition du Conseil d'administration.

FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT

RÔLE

D'une manière générale, sans préjudice des missions légales du Conseil d'administration, le Comité d'audit assiste le Conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance et de suivi en matière de contrôle interne au sens le plus large du terme, et notamment en matière de contrôle interne du reporting financier au sein du Groupe.

Le Comité d'audit prend avis auprès de tous tiers s'il le juge utile ou nécessaire.

Sans préjudice des missions légales du Conseil, le Comité d'audit est au moins chargé des missions légales suivantes :

- ▶ Suivi du processus d'élaboration de l'information financière;
- ▶ Suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société;
- ▶ Suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le Commissaire et le cas échéant par le réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes consolidés;
- ▶ Suivi de l'audit interne;

- ▶ Examen et suivi de l'indépendance du commissaire et le cas échéant du réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes consolidés, en particulier pour ce qui concerne la fourniture de services complémentaires à la Société.

FONCTIONNEMENT

Le Comité d'audit se réunit chaque fois que sa mission le nécessite, et au moins deux fois par an d'une part lors de l'établissement par le Conseil d'administration des états financiers résumés intermédiaires destinés à la publication et, d'autre part, lors de l'établissement des comptes annuels et des comptes consolidés destinés à la publication. La Société déroge au Code 2009 qui impose que le Comité d'audit doit se réunir au moins quatre fois par an. La taille et l'organisation du Groupe ne nécessite pas la tenue de quatre réunions annuelles du Comité d'audit.

Au moins une fois par an lors de l'établissement par le Conseil d'administration des comptes annuels et des comptes consolidés destinés à la publication, le Comité d'audit rencontre le Commissaire pour procéder à un échange de vues sur toute question relevant de son règlement d'ordre intérieur et sur tout autre problème mis en évidence par le processus d'audit et, en particulier, les faiblesses significatives du contrôle interne. La taille et l'organisation du Groupe ne nécessite pas la présence du Commissaire deux fois par an aux réunions du Comité d'audit.

Les décisions sont prises à la majorité des voix émises par les membres du Comité. En cas d'égalité de voix, celle du Président du Comité est prépondérante.

Le Comité d'audit fait régulièrement rapport au Conseil d'administration sur l'exercice de ses missions, au moins lors de l'établissement par celui-ci des comptes annuels, des comptes consolidés et des états financiers résumés destinés à la publication.

Le Comité d'audit rend également régulièrement compte au Conseil d'administration de l'exécution de ses tâches en identifiant les questions pour lesquelles il estime qu'une action ou une amélioration est nécessaire et en faisant des recommandations sur les mesures à prendre.

Le Comité d'audit est tenu d'informer le Conseil d'administration clairement et régulièrement des évolutions importantes relatives à l'exercice de ses propres responsabilités.

Le Comité d'audit s'est réuni formellement deux fois au cours de l'année 2013 :

Nom de l'administrateur	Présence / Nb de séances
Mr Jean-Pierre Barbarin - Président	2/2
VF Consult SPRL – Représentée par Mr Francis Lemmens	2/2
Mr Michel Mersch	2/2

5.3. COMITE DE NOMINATION

COMPOSITION DU COMITÉ DE NOMINATION

Les membres du Comité de nomination sont nommés par le Conseil d'administration et peuvent être révoqués à tout moment par lui. Le Comité de nomination est composé de trois administrateurs au minimum et, en tout cas, du Président du Conseil d'administration et d'une majorité d'administrateurs indépendants. A ce jour, les membres sont : Monsieur Michel Mersch, CONSIGES SA représentée par Monsieur Michel Mikolajczak et Sari Finance SA représentée par Monsieur Georges Moury.

La présidence du Comité de nomination est assurée par un administrateur non exécutif, Monsieur Michel Mersch.

La durée du mandat d'un membre du Comité de nomination ne peut pas excéder la durée de son mandat d'administrateur.

FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE NOMINATION

RÔLE

Le Comité de nomination est responsable de la sélection de candidats administrateurs et formule des recommandations au Conseil d'administration en ce qui concerne leur nomination. Le Comité de nomination s'assure, de manière générale, que le processus de nomination et



de réélection des membres du Conseil d'administration se déroule de manière objective et professionnelle.

Dans l'exercice de ces tâches, le Comité de nomination respecte les critères relatifs à la composition du Conseil d'administration, tels que fixés dans le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration.

FONCTIONNEMENT

Le Comité de nomination se réunit aussi souvent que le nécessite son bon fonctionnement et la poursuite des intérêts de la société. En fonction de la stabilité du Conseil d'administration, le Comité de nomination ne se réunit pas formellement systématiquement deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une seule fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions.

Les décisions sont prises à la majorité des voix émises par les membres du Comité. En cas d'égalité de voix, celle du Président du Comité est prépondérante. Le Comité de nomination s'est formellement réuni deux fois au cours de l'année 2013.

Nom de l'administrateur	Présence / Nb de séances
Mr Michel Mersch, Président	2/2
Sari Finance SA - représentée par Mr Georges Moury	1/2
Consiges SA - représentée par Mr Michel Mikolajczak	2/2

5.4. COMITÉ DE REMUNÉRATION

COMPOSITION DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Les membres du Comité de rémunération sont nommés par le Conseil d'administration et peuvent être révoqués à tout moment par lui.

Le Comité de rémunération est composé de trois membres non exécutif du Conseil d'administration, dont une majorité d'indépendants,

qui possède l'expertise nécessaire en matière de politique de rémunération.

A ce jour, les trois membres sont Monsieur Michel Mersch, Monsieur Michel Mikolajczak qui représente Consiges SA et Monsieur Francis Lemmens qui représente la SPRL VF Consult. La durée du mandat d'un membre du Comité de rémunération ne peut pas excéder la durée de son mandat d'administrateur.

FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

RÔLE

Sans préjudice des missions légales du conseil d'administration, le comité de rémunération est au moins chargé des missions suivantes :

- ▶ Formuler des propositions au conseil d'administration sur la politique de rémunération des administrateurs, des autres dirigeants et des délégués à la gestion journalière et, s'il y a lieu, sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le conseil d'administration aux actionnaires ;
- ▶ Formuler des propositions au conseil d'administration sur la rémunération individuelle des administrateurs, des autres dirigeants et des délégués à la gestion journalière, y compris la rémunération variable et les primes de prestation à long terme, liées ou non à des actions, octroyées sous forme d'options sur actions ou autres instruments financiers, et les indemnités de départ, et, s'il y a lieu, sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le conseil l'administration aux actionnaires ;
- ▶ Préparer le rapport de rémunération qui est inséré par le conseil d'administration dans la déclaration de Gouvernance d'entreprise ;
- ▶ Commenter le rapport de rémunération lors de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires.

FONCTIONNEMENT

En fonction d'une part de la stabilité des rémunérations des administrateurs et, d'autre part, de l'absence de mode de rémunération complexe pour les managers exécutifs et les autres diri-

geants, le Comité de rémunération ne se réunit pas formellement systématiquement deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une seule fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions.

Les décisions sont prises à la majorité des voix émises par les membres du Comité. En cas d'égalité de voix, celle du Président du Comité est prépondérante.

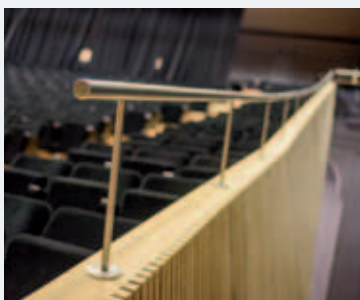
Le représentant principal des autres dirigeants visés à l'article 96, § 3, dernier alinéa, du Code des Sociétés, participe avec voix consultative aux réunions du comité de rémunération lorsque celui-ci traite de la rémunération des autres dirigeants visés à l'article 96, § 3, dernier alinéa. Le Comité de rémunération s'est réuni formellement deux fois au cours de l'année 2013.

Nom de l'administrateur	Présence / Nb de séances
Mr Michel Mersch, Président	2/2
VF Consult SPRL – Représentée par Francis Lemmens	2/2
Consiges SA représentée par Mr Michel Mikolajczak	2/2



Légende photos :

1. Construction du Club House du Golf du Sart-Tilman - Archi 2000
2. Construction de bureaux - Valentiny & Associés Scprl
3. Construction de bureaux et de laboratoires pour la s.a. Diagenode - Daniel Delgoffe A.A Scprl
4. Rénovation et aménagement du Théâtre de Liège - Pierre Hebbelinc A.A.s.a.



06

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

6.1. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de rémunération formule des propositions au Conseil d'administration sur la politique de rémunération et les rémunérations individuelles des administrateurs, des managers exécutifs et des autres dirigeants.

La rémunération des administrateurs non exécutifs prend en compte leur rôle en tant qu'administrateur ordinaire, et leurs rôles spécifiques en qualité de président ou de membre d'autres comités, ainsi que les responsabilités en découplant et le temps consacré à leurs fonctions.

Le niveau et la structure des rémunérations des managers exécutifs et des autres dirigeants sont tels qu'ils permettent le recrutement, la fidélisa-

tion et la motivation de professionnels qualifiés et compétents compte tenu de la nature et de l'étendue de leurs responsabilités individuelles. Des bonus sont octroyés aux managers exécutifs et aux autres dirigeants sur base des performances au cours de l'exercice écoulé.

6.2. DÉCLARATION SUR LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU CEO, DES MANAGERS EXÉCUTIFS, ET DES AUTRES DIRIGEANTS

Le "CEO" du Groupe est Sari Finance représentée par Monsieur Georges Moury. En 2013, Sari Finance SA a bénéficié d'une rémunération brute de € 120 milliers et des jetons de présence pour € 1,5 milliers .

Les "Managers exécutifs" sont les administrateurs des sociétés du Groupe, qui ont dès lors les pouvoirs réservés aux administrateurs par le Code des sociétés.

Les "Autres dirigeants" ne sont pas administrateurs et participent aux réunions régulières où se discute, en dehors du régime organisé par l'article 524bis du Code des sociétés, la direction générale des filiales et du Groupe.

Les rémunérations octroyées lors de l'exercice 2013 au CEO, aux autres administrateurs exécutifs et managers exécutifs ainsi qu'aux autres dirigeants peuvent être détaillées comme suit :

En milliers d'euros	CEO	Autres administrateurs exécutifs et Managers exécutifs	Autres dirigeants
Rémunération de base	120	456	339
Rémunération variable	2	7	6
Plan de pension	0	22	12
Autres composantes de la rémunération	0	64	36

La rémunération variable concerne, en 2013, les jetons de présence au conseil d'administration et des primes "CCT 90". Les règles d'octroi des primes "CCT 90" sont indiquées dans la convention collective de travail n°90 et ont égard à des objectifs globaux en matière de présence sur le lieu du travail, de fréquence des accidents et d'amélioration de la rentabilité.

Le plan de pension concerne le montant versé par le Groupe dans le plan de pension à cotisations définies.

Les autres composantes de la rémunération concernent les assurances complémentaires octroyées par le Groupe ainsi que des avantages en nature octroyés tels que l'octroi de chèques repas, la mise à disposition d'une voiture de société et d'un GSM, etc.

6.3. DÉCLARATION SUR LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS NON EXECUTIFS

Comme indiqué ci-dessus, la rémunération des administrateurs non exécutifs prend en compte leur rôle en tant qu'administrateur ordinaire, et leurs rôles spécifiques en qualité de président ou de membre d'autres comités, ainsi que les responsabilités en découlant et le temps consacré à leurs fonctions.

Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas de rémunérations liées aux performances, telles que bonus ou formules d'intéressement à long terme, ni d'avantages en nature ou d'avantages liés à des plans de pension.

Les seules rémunérations perçues par les administrateurs non exécutifs consistent en des jetons de présence :

- ▶ de € 500 pour les membres du Conseil d'administration et les membres du Comité d'audit ;
- ▶ de € 1 000 pour le Président du Comité d'audit.

Ces rémunérations sont inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Les rémunérations dues aux administrateurs non exécutifs pour l'exercice écoulé sont détaillées comme suit :

En euros	Jeton de présence au Conseil d'administration	Jeton de présence au Comité d'audit	Total
VF Consult SPRL – Représentée par Mr Francis Lemmens	1 500	1 000	2 500
Mr Edgard Hollange	1 000	-	1 000
Mr Jean-Paul Feldbusch	1 500	-	1 500
Mr Michel Mersch	1 500	1 000	2 500
Consiges SA – représentée par Mr Michel Micolajczak	1 500	-	1 500
Mr Jean-Pierre Barbarin	1 500	2 000	3 500

Le Groupe n'envisage pas modifier la politique de rémunération des administrateurs non exécutifs pour les deux exercices sociaux suivants.

6.4. INFORMATIONS SUR LES ACTIONS ET LES OPTIONS SUR ACTIONS

Il n'existe aucun type de paiement fondé sur des actions au sein du Groupe.

6.5. INFORMATIONS SUR LES INDEMNITES DE DEPART

Il n'existe aucune disposition contractuelle relative aux indemnités de départ.

6.6. INFORMATIONS SUR LES DROITS DE RECOUVREMENT DE LA REMUNERATION VARIABLE

Il n'existe aucun droit octroyé quant au recouvrement de la rémunération variable attribuée sur base d'informations financières erronées.

Commentaires sur les chiffres-clés consolidés du Groupe Moury Construct

Les chiffres clés de l'état du résultat global consolidé de la SA Moury Construct (selon les normes IFRS) sont les suivants :

En milliers d'euros	2013	2012	Variation 13-12
Chiffre d'affaires	78.646	79.182	-0,7%
Résultat opérationnel	3.223	2.319	39,0%
Résultat financier	96	-749	
Résultat des participations mises en équivalence	-2	-2	0,00%
Résultat avant impôt des opérations en continuité	3.317	1.568	111,5%
Impôts sur le résultat	1.529	941	62,5%
Résultat net de l'exercice	1.788	627	185,2%
Autres éléments du résultat global	0	0	0
Résultat global de l'exercice	1.788	627	185,2%
→ Part du groupe	1.788	627	185,2%
→ Intérêts minoritaires	0	0	0

Le chiffre d'affaires à € 78,6 millions au 31 décembre 2013 est stable par rapport à l'année 2012 ce qui traduit une bonne résistance du niveau des activités malgré les intempéries exceptionnelles de début d'année.

Le résultat opérationnel s'élève à € 3,2 millions au 31 décembre 2013 contre € 2,3 millions lors de l'exercice précédent, soit une hausse de 39% qui s'explique essentiellement par les mesures correctives mises en œuvre en 2013 relatives à la gestion d'importants chantiers.

Le ratio de marge nette (résultat opérationnel / produit des activités ordinaires) s'établit à 4,0% au 31 décembre 2013 (contre 2,9% au 31 décembre 2012) et est supérieur à la moyenne du secteur (3,5% en 2012 - Source: Analyse financière Sector Octobre 2013).

Le résultat financier s'élève à € 0,1 million au 31 décembre 2013 contre une perte de € 0,7 million l'exercice précédent.

Il en résulte un résultat de l'exercice de € 1,8 million au 31 décembre 2013 contre € 0,6 mil-

lion au 31 décembre 2012, soit un triplement du résultat.

Les chantiers se déroulent conformément aux prévisions et toutes les filiales ont contribué positivement au résultat d'exploitation.

La structure financière du Groupe reste très solide puisque la «Trésorerie et équivalent de trésorerie» et les «Autres actifs financiers courants» détenus auprès d'institutions de crédit s'élèvent à € 38,6 millions au 31 décembre 2013 (soit € 97,5 par action) à comparer avec € 35,6 millions au 31 décembre 2012.

Il est à noter qu'un litige avec l'Administration Fiscale concernant un vice de forme dans la remise des documents pour l'exonération fiscale des tax shelters d'un montant de € 0,25 million a été pris en charge et payé à titre conservatoire en 2013. Ce dossier fait l'objet d'une action en justice introduite le 20 décembre 2013.

Ceci explique la charge fiscale importante comptabilisée au 31 décembre 2013.

CONTRIBUTION DES FILIALES AU CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE (SELON LES NORMES IFRS)

En milliers d'EUR	2013		2012		Var 13-12
S.A. MOURY CONSTRUCT (holding faitier)	1	0,0%	23	0,0%	-96,9%
S.A. LES ENTREPRISES G MOURY	46.942	59,7%	48.691	61,5%	-3,6%
S.A. BEMAT	29.653	37,7%	29.154	36,8%	1,7%
S.C. MOSABOIS	1.939	2,5%	1.204	1,5%	61,1%
S.A. MOURYLUX	111	0,1%	110	0,1%	1,0%
TOTAL	78.646	100,0%	79.182	100%	-0,7%

CONTRIBUTION DES FILIALES AU RESULTAT GLOBAL DU GROUPE (SELON LES NORMES IFRS)

En milliers d'EUR	2013	2012
S.A. MOURY CONSTRUCT (holding faitier)	-188	-1.025
S.A. LES ENTREPRISES G MOURY	784	781
S.A. BEMAT	1.067	772
S.C. MOSABOIS	90	80
S.A. MOURYLUX	38	21
S.A. LIEGE PROMOTION	-2	-2
TOTAL	1.788	627

La contribution négative du holding faitier au résultat global du Groupe consiste en son résultat financier diminué de ses charges opérationnelles. La forte diminution de cette contribution négative au résultat consolidé provient de la nette amélioration de son résultat financier.

Le chiffre d'affaires de la SA Les Entreprises G Moury est en baisse en 2013 par rapport à 2012 (-3,6%) en raison des conditions climatiques défavorables des premiers mois de l'année 2013.

Toutefois, la contribution au résultat global de la filiale est similaire à celle de l'an passé.

Le chiffre d'affaires de la SA Bemat est stable par rapport à l'exercice précédent mais la contribution de la SA Bemat au résultat global est néanmoins en hausse par rapport à l'exercice précédent en fonction de l'amélioration des marges sur plusieurs chantiers.

L'activité de Mosabois est en hausse par rapport à l'exercice précédent alors que sa contribution au résultat global est stable.

Commentaires sur les chiffres-clés statutaires de la SA Moury Construct

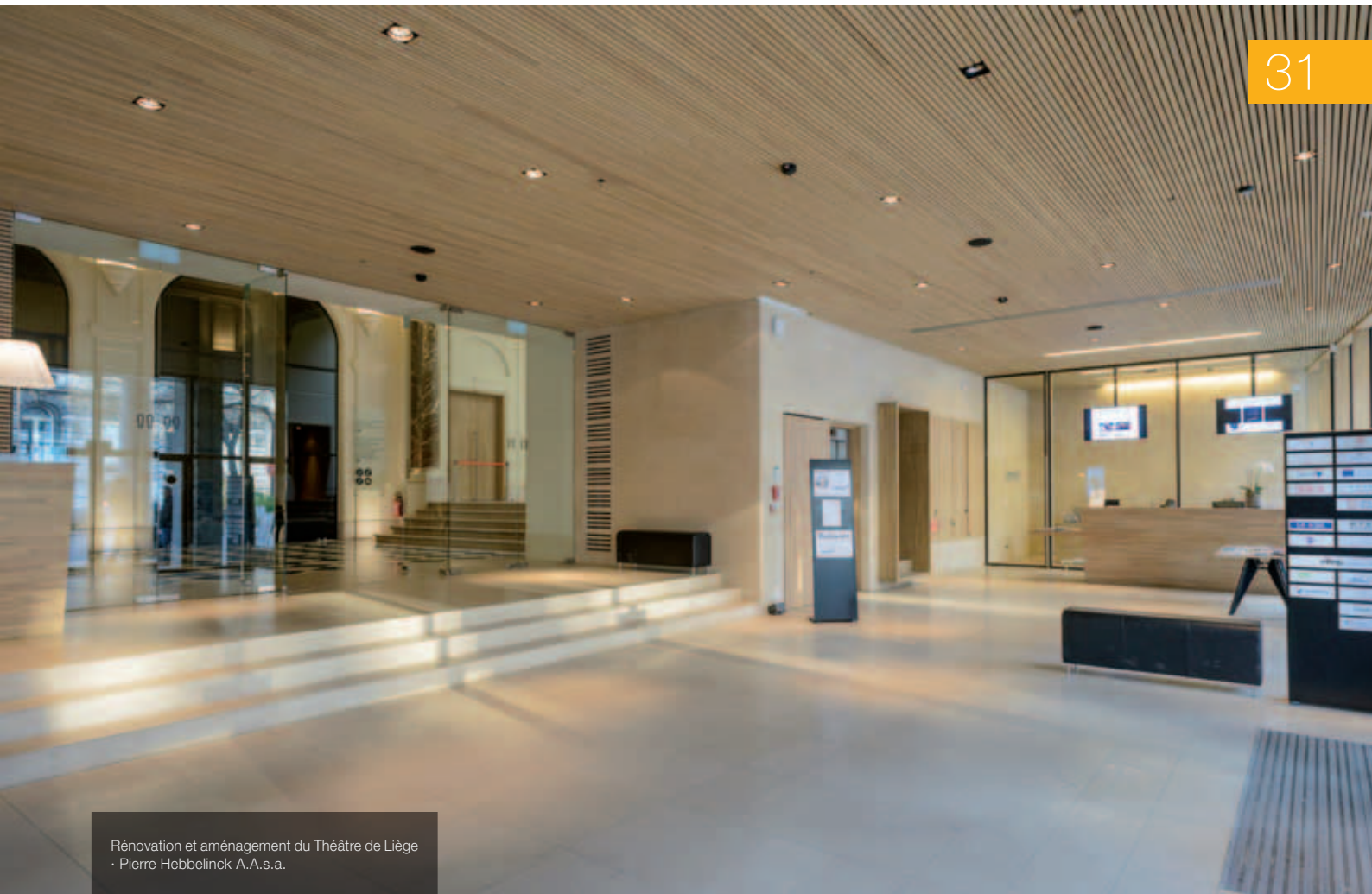
Les chiffres clés du compte de résultats statutaire de la SA Moury Construct (selon les normes belges) sont les suivants :

En milliers d'euro	2013	2012	Var. 13-12
Ventes et prestations	269	194	38,7%
Résultat d'exploitation	-118	-187	36,9%
Résultat financier	634	1.080	-41,3%
Résultat exceptionnel	0	0	0,0%
Résultat avant impôts	517	893	-42,1%
Résultat après impôts	517	955	-45,9%
Capitaux propres	36.885	37.950	-0,3%
Total bilan	39.041	39.238	-0,5%

En tant que holding faitier du Groupe Moury Construct, le compte de résultats de la Société est principalement constitué de management fees facturés aux filiales du Groupe (€ 258 milliers au 31 décembre 2013), de rémunérations d'administrateurs (€ 267 milliers au 31 décembre 2013), de frais de fonctionnement divers (€ 120 milliers au 31 décembre 2013), des résultats des placements de trésorerie et des frais financiers (perte de € 576 milliers au 31 décembre 2013) et des dividendes décrétés et payables par les différentes filiales en 2013 (€ 1.210 milliers au 31 décembre 2013).

Modification du périmètre de consolidation

Il n'y a eu aucun changement du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2013.



Rénovation et aménagement du Théâtre de Liège
· Pierre Hebbelinc A.A.s.a.

Situation de conflit d'intérêts

Aucune opération ou décision visée par l'article 524 du Code des sociétés n'a eu lieu au cours de l'exercice 2013.

Indépendance et compétence du Comité d'audit

Monsieur Barbarin est président du Comité d'audit de Moury Construct depuis le 1^{er} juillet 2011.

Le conseil justifie de la compétence de Monsieur Barbarin en matière de comptabilité et d'audit par sa longue expérience professionnelle.

Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Sans objet.



Légende photos :

1. Rénovation et aménagement du Théâtre de Liège · Pierre Hebbelinck A.A.s.a.
2. Construction d'un centre de services pour WSL · A.A. de Lavaux et Valentiny & Associés.
3. Rénovation et aménagement du Théâtre de Liège · Pierre Hebbelinck A.A.s.a.



Activité en matière de recherche et développement

Sans objet.

Indications relatives à l'existence de succursales

La filiale Les Entreprises G Moury SA, suite à la fusion par absorption avec effet au 1er janvier 2010, a intégré deux succursales nommées "Mosafer" et "Beerts" qui regroupent les activités des deux anciennes filiales Mosafer SC et Beerts Bouwwerken SA.



Construction de bureaux et de laboratoires pour la s.a. Diagenode · Daniel Delgoffe A.A Scprl

Informations sur les instruments financiers utilisés par le Groupe

Le Groupe Moury Construct n'utilise pas d'instrument de couverture et ne pratique dès lors pas la comptabilité de couverture. Les risques liés aux instruments financiers auxquels fait face la SA Moury Construct sont abordés dans le point 3.2. ci-dessus.

Propositions à l'Assemblée générale

Le Conseil d'Administration de Moury Construct SA propose à l'Assemblée Générale du 27 mai 2014 d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Le dividende brut par action de € 4,0000 (soit un dividende net par action de € 3,0000 sur base d'un précompte mobilier de 25%) sera payable à partir du 17 juin 2014.

Le rendement dividendaire brut par rapport au cours moyen de l'action Moury Construct au cours de l'exercice 2013 (€ 104,15) s'élève à 3,8% contre 1,4% pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2012.

Evénements postérieurs à la date de clôture

Le Conseil n'a pas eu connaissance à ce jour d'événements qui seraient survenus après le 31 décembre 2013 et qui pourraient avoir une incidence significative sur la situation financière arrêtée au 31 décembre 2013. Le Conseil précise toutefois qu'il a transféré, lors du Conseil d'administration du 25 mars 2014, le siège social de la SA Moury Construct à 4020 Liège, rue du Moulin 320.



Police Locale
Zone de Police
Famenne-Ardenne
ZP 5300

Construction de l'Hotel de police de Marche-en-Famenne - AM De Potter-Nelles-ABCIS

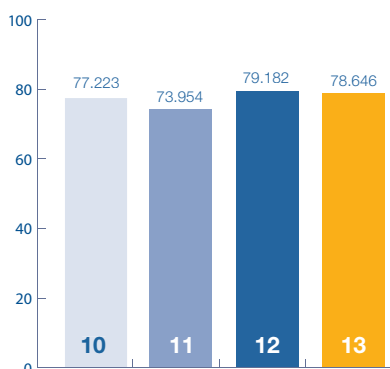
Prévisions 2014

Pour l'exercice 2014, le Groupe est confiant et ce, notamment en fonction du carnet de commandes qui s'élève à € 109 millions au 28 février 2014.

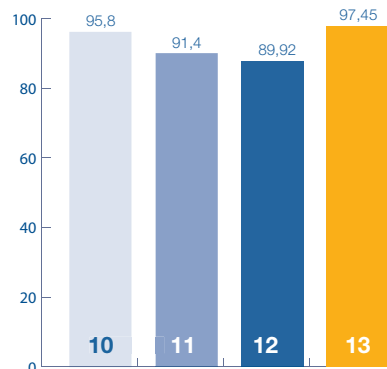
Parmi les commandes récentes nous relevons notamment la rénovation de 119 logements sociaux à Liège, l'extension et le reconditionnement de la maison de repos à Stavelot, la construction de 30 logements et 3 commerces sur le site Marexhe-Gare à Herstal, la construc-

tion d'un ensemble de bureaux et atelier pour la société Aluglaver à Montignies-sur-Sambre ainsi qu'en société momentanée la construction du campus Verviers de la Haute Ecole de la Province de Liège.

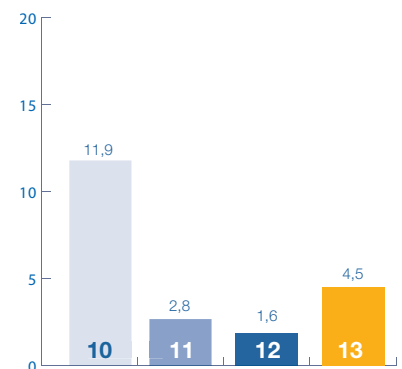
ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (EN MILLIERS D'EUROS)



ÉVOLUTION DE LA TRÉSORERIE¹ CONSOLIDÉE PAR ACTION (EN EUROS)

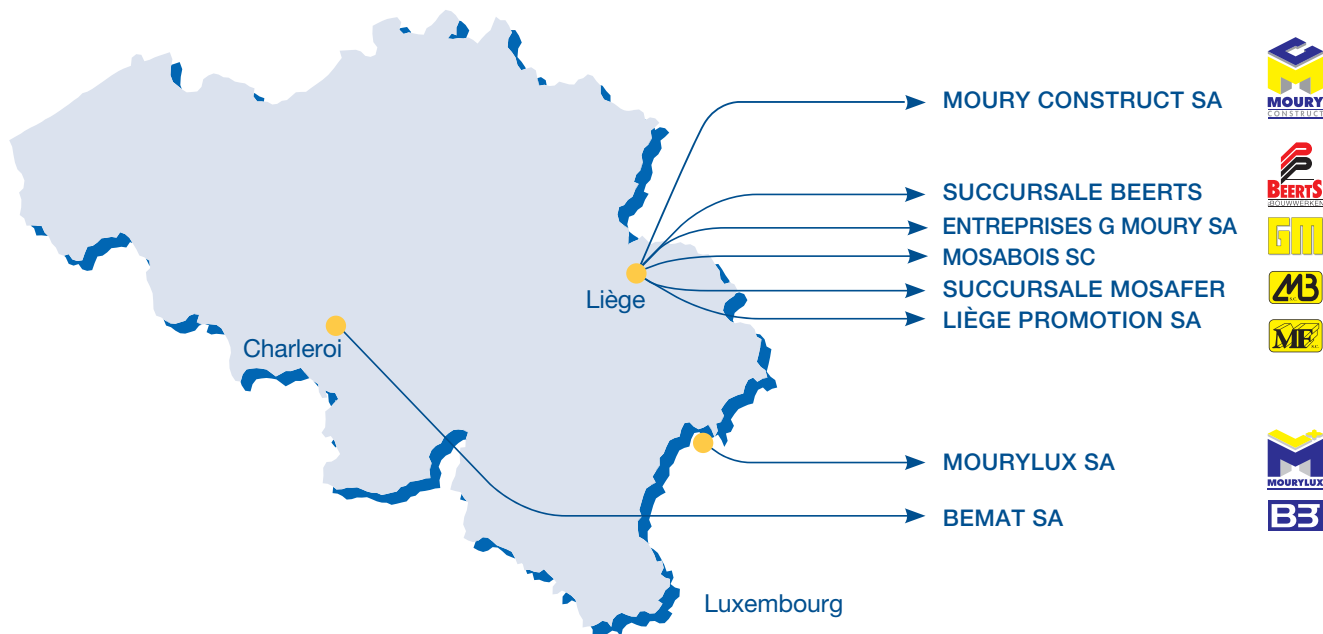


ÉVOLUTION DU RESULTAT GLOBAL PART DU GROUPE PAR ACTION (EN EUROS)



1. Calculé comme la somme de "Trésorerie et équivalents de trésorerie" et des "Autres actifs financiers courants".

Situation géographique



Groupe Moury Construct

Contracting

Parachèvement

Immobilières

LES ENTREPRISES G MOURY SA

99,99 % contrôle
99,99 % intérêt

SUCCESSALE BEERTS

(succursale des Entreprises G MOURY SA)

BEMAT SA

99,99 % contrôle
99,99 % intérêt

MOURLUX SA

99,90 % contrôle
99,90 % intérêt

MOSABOIS SC

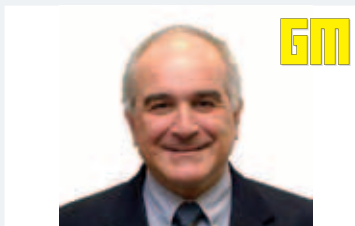
99,99 % contrôle
99,99 % intérêt

SUCCESSALE MOSAFER

(succursale des Entreprises G MOURY SA)

LIÈGE PROMOTION SA

50 % contrôle
50 % intérêt

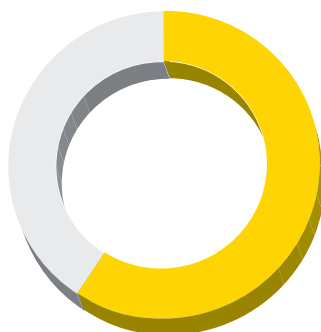


La SA les Entreprises G Moury SA est une entreprise générale de travaux publics et privés basée à Liège et principalement active dans le sud du pays. Elle est détentrice de la plus haute agréation en matière de travaux publics bâtiments, classe 8D, délivrée le 21 décembre 2012 lui permettant de soumissionner pour des marchés publics d'un montant illimité. De plus, elle détient les agréations classe 6D24 (rénovation), 5E (génie civil), 5G (terrassément), 3D7 (ferronnerie) et 1D20 (menuiserie métallique).



Les Entreprises G Moury SA

QUOTE-PART DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DU GROUPE (IFRS)



LES ENTREPRISES G MOURY SA	59,7 %
Bemat SA	37,7 %
Mosabois SC	2,5 %
Mourylux SA	0,1 %

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Depuis 1920, année de sa création, la société s'est construite une excellente réputation dans son secteur et a accumulé des références prestigieuses. Parmi celles-ci, on note ces dernières années, en société momentanée, la construction de la Médiacité à Liège, des nouveaux bâtiments de la RTBF à Liège, de la Patinoire Olympique à Liège ainsi que la rénovation de l'Opéra Royal de Wallonie et du Théâtre de l'Emulation à Liège.

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS

Les ventes et prestations s'établissent à € 54.347 milliers au 31 décembre 2013 contre € 60.188 milliers au 31 décembre 2012, soit en diminution de 9,7%. Cette diminution s'explique principalement par un nombre moins importants de chantiers réceptionnés provisoirement au cours de l'exercice 2013.

Le coût des ventes et prestations s'établit à € 53.657 milliers au 31 décembre 2013 contre € 59.491 milliers au 31 décembre 2012, soit en diminution de 9,8%.

Le résultat d'exploitation s'établit dès lors à € 691 milliers au 31 décembre 2013 et est stable par rapport à l'année précédente. Le ratio de marge nette s'établit à 1,3% en 2013 contre 1,2% en 2012.

CHIFFRES-CLÉS (SELON LES NORMES BELGES)

En milliers d'euros	2013	2012	Var 13-12
Ventes et prestations	54.347	60.188	-9,7%
Coûts des ventes et prestations	53.657	59.491	-9,8%
Résultat d'exploitation	691	697	-0,9%
Résultat financier	104	72	44,4%
Résultat exceptionnel	97	139	-30,2%
Résultat net avant impôts	892	909	-1,9%
Résultat net après impôts	268	537	-50,1%
Capitaux propres	5.142	5.084	1,1%
Total du bilan	39.605	34.758	13,9%



Légende photos :

1-2 Construction du Club House du Golf du Sart-Tilman - Archi 2000

Le résultat financier affiche un bénéfice de € 104 milliers au 31 décembre 2013 et est principalement composé d'intérêts bancaires, d'intérêts de retard, d'escomptes accordés ainsi que de frais bancaires.

Le bénéfice de l'exercice avant impôt s'établit à € 892 milliers au 31 décembre 2013, en ligne avec le résultat du 31 décembre 2012.

L'impôt sur le résultat s'élève à € 608 milliers en 2013 et comprend une charge fiscale de € 256 milliers pour un litige avec l'Administration Fiscale concernant un vice de forme dans la remise des documents pour l'exonération fiscale de tax shelters. Ce litige fait l'objet d'une action en justice introduite par la société le 20 décembre 2013.

Le bénéfice de l'exercice s'élève à € 268 milliers au 31 décembre 2013 contre € 537 milliers au 31 décembre 2012.

Il est toutefois à noter qu'en vertu de nos règles d'évaluation les résultats du chantier sont enregistrés à la réception provisoire. Il en résulte un résultat latent supplémentaire de 4,3 millions

qui sera reconnu en fonction des réceptions provisoires lors des exercices suivants.

Le carnet de commande au 28 février 2014 est de l'ordre de 84,5 millions d'euros contre 73,2 millions à la même date l'année précédente.

ACTUELLEMENT, LES PRINCIPAUX CHANTIERS EN ACTIVITE SONT :

BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS

- ▶ Construction d'appartements à Tilff-Cortil
- ▶ Construction d'appartements à Waremme
- ▶ Construction de logements à Flémalle
- ▶ Construction de 22 résidences services et d'un bâtiment communautaire à Hotton
- ▶ Rénovation d'un bâtiment en immeuble mixte (commerces, parkings et appartements) rue des Fories à Liège
- ▶ Construction de 2 immeubles à appartements à Ottignies

CONSTRUCTIONS UTILITAIRES

- ▶ Construction du bâtiment de la protection civile à Crisnée
- ▶ Construction d'un hôtel de Police à Chênée
- ▶ Construction d'un centre fermé pour jeunes à Saint-Hubert
- ▶ Rénovation des ateliers communaux d'Ixelles
- ▶ Transformation de l'ancien abattoir d'Eupen en centre culturel
- ▶ Reconstruction du Club House du Royal Golf Club du Sart-Tilman
- ▶ Construction d'un centre de services pour Wallonia Space Logistics au Sart-Tilman
- ▶ Construction d'un bâtiment pour la SWDE à Marche-en-Famenne
- ▶ Extension de halls industriels sur le site INBEV à Jupille.



Légende photos :

1. Construction d'un centre de service pour WSL - A.A. de Lavaux et Valenteny & Associés
2. Diagenode - Construction de bureaux et de laboratoires pour la s.a. Diagenode - Daniel Delgoffe A.A Scprl



EN SOCIÉTÉ MOMENTANÉE :

- ▶ Construction des nouveaux bureaux du siège de la SA EVS Broadcast Equipment au Sart-Tilman ainsi que réalisation des parachèvements avec la SA Galère
- ▶ Réhabilitation et restauration de 4 immeubles rue Souverain-Pont avec la SA Galère
- ▶ Parachèvement et techniques spéciales de l'hôpital du Valdor avec CIT Blaton et la SA Wust
- ▶ Construction de l'Hôtel de Ville à Herstal avec la SA Galère
- ▶ Rénovation du Mamac pour y abriter le Centre International d'Art et de Culture avec la SA Wust.

LES PRINCIPAUX CHANTIERS RECEPTIONNÉS EN 2013 SONT :

BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS

- ▶ Rénovation d'appartements au Quai Marcellis à Liège.

CONSTRUCTIONS UTILITAIRES

- ▶ Construction d'une surface commerciale de 4.500 m² à Herstal
- ▶ Construction d'une crèche à Jambes
- ▶ Construction de laboratoires, bureaux et zone de stockage pour Diagenode à Seraing.

EN SOCIÉTÉ MOMENTANÉE :

- ▶ Rénovation du théâtre de l'Emulation à Liège avec la SA Galère
- ▶ Aménagement et sécurisation de trois niveaux de la tour Lille 2 à Droixhe avec la SA Wust.

La SA les Entreprises G Moury s'est construite une excellente réputation dans son secteur et est actuellement en charge, en société momentanée, de la rénovation du Centre international d'Art et de la Culture de Liège et de la Construction de l'Hotel de ville d'Herstal.

Rénovation et aménagement du Théâtre de Liège
· Pierre Hebbelinck A.A.s.a.

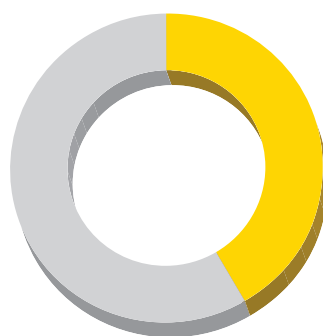


La SA Bétons et Matériaux (en abrégé Bemat) est une entreprise générale de travaux publics et privés, agrégation classe 7D délivrée le 16 septembre 2013, dont le siège social est établi à Gilly.



Bemat SA

QUOTE-PART DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DU GROUPE (IFRS)



BEMAT SA

Les Entreprises G Moury SA	59,7 %
Mosabois SC	2,5 %
Mourylux SA	0,1 %

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Bemat SA affiche de nombreuses références récentes en matière de travaux de bureaux ou industriels privés et publics telles que la construction d'un immeuble de bureaux pour les AG Insurance et du bâtiment "Biotech II" Aéroport à Gosselies et la construction d'un site de production pour SPEOS à Fleurus.

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS

Les ventes et prestations s'établissent pour la deuxième année consécutive à un montant historiquement élevé de € 31.236 milliers au 31 décembre 2013 contre € 30.582 milliers au 31 décembre 2012, soit en hausse de 2,1 %.

Le résultat d'exploitation s'établit à € 1.498 milliers au 31 décembre 2013 contre € 1.331 milliers au 31 décembre 2012 soit en hausse de 12,6%. L'augmentation du résultat d'exploitation s'explique par l'augmentation de la marge d'exploitation sur les chantiers réceptionnés en 2013 (ratio "résultat d'exploitation/ventes et prestations") qui passe de 4,4% en 2012 à 4,8% en 2013. Notre ratio de marge nette qui revient à son niveau de 2011 est nettement supérieur à celui de l'ensemble du secteur qui s'élevait en 2012 à 3,5% (source : analyse financière sector).

CHIFFRES-CLÉS (SELON LES NORMES BELGES)

En milliers d'EUR	2013	2012	Var 13-12
Ventes et prestations	31.236	30.582	2,1%
Résultat d'exploitation	1.498	1.330	12,6%
Résultat financier	40	64	-37,5%
Résultat exceptionnel	14	1	1300,0%
Résultat avant impôts	1.552	1.396	11,2%
Résultat après impôts	994	894	11,2%
Capitaux propres	1.797	1.812	-0,8%
Total bilan	14.302	13.303	7,5%



Légende photos :

- 1-2 Construction de bureaux - Valentiny & Associés Scprl
- 3-4 Construction du bâtiment "biotech 2" p.a.e. Aéropole à Gosselies - Igretec

Le résultat financier s'élève à € 40 milliers au 31 décembre 2013 contre € 64 milliers au 31 décembre 2012. La diminution du résultat financier s'explique par la baisse constante des taux d'intérêts financiers. Le résultat reste malgré tout positif grâce à gestion optimum de la trésorerie.

Le bénéfice net après impôt passe de € 894 milliers en 2012 à € 994 milliers en 2013 soit une hausse de 11,2 %.

Il est toutefois à noter qu'en vertu de nos règles d'évaluation les résultats du chantier sont enregistrés à la réception provisoire. Il en résulte un résultat latent supplémentaire de 0,9 millions qui sera reconnu en fonction des réceptions provisoires lors des exercices suivants.

Le carnet de commandes au 28 février 2014 s'élève à € 24.081 milliers.

ACTUELLEMENT, LES PRINCIPAUX CHANTIERS EN ACTIVITÉ SONT :

BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS

- ▶ L'extension de l'Hôtel de Ville de Montigny-Le-Tilleul
- ▶ La construction de bureaux et d'un bâtiment relais "SERNA" à Jumet.

CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELS

- ▶ L'extension et la transformation de la maison de repos 'Doux Repos' à Manage.

BÂTIMENTS UTILITAIRES

- ▶ La construction d'un hôtel de Police pour la zone de police Brunau à Fleurus
- ▶ La construction d'un complexe sportif à Thieu

- ▶ La construction d'un ensemble multifonctionnel de logements, commerces et bureaux 'Bultia' à Nalinnes
- ▶ La construction d'une multimodale – centre de distribution 'Phenix' à Charleroi
- ▶ La rénovation de la caserne Trésignies à Charleroi
- ▶ La construction d'un hall relais passif (ateliers et bureaux) à Jumet
- ▶ La construction d'un hall Relais à Sambreville
- ▶ La construction d'un bâtiment 'INFOTOUR-SIME' et maison de quartier à Binche.

EN SOCIÉTÉ MOMENTANÉE

- ▶ Avec la SA Galère, la SA Koekelberg et la SA Lixon, la rénovation et la construction d'un immeuble de bureaux à Charleroi (2^{ème} Phase)
- ▶ Avec la SA Hullbridge, la construction de 51 maisons à Marchienne-au-Pont.



Légende photos :

- 1-2-3 Construction du bâtiment "biotech 2" p.a.e. Aérople à Gosselies · Igretec
- 4. Construction de la Patinoire olympique de Liège · L'Escaut Architectures · B.E. Weinand



LES PRINCIPAUX CHANTIERS RECEPTIONNÉS EN 2013 SONT :

BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS

- ▶ L'extension du commissariat central de Châtelet.

EN SOCIÉTÉ MOMENTANÉE :

- ▶ Avec la SA Galère et la SA LIXON, la réhabilitation d'un immeuble et la construction d'un parking à Charleroi pole de Gosselies.

BÂTIMENTS UTILITAIRES

- ▶ La construction d'une crèche à Châtelet
- ▶ La construction d'une extension au centre de compétence pour le Forem à Gosselies
- ▶ La construction d'un centre de compétence pour le Forem à Mornimont
- ▶ La construction d'un Columbarium à Gilly
- ▶ La construction d'un site de production pour SPEOS à Fleurus.

Le carnet de commandes de la société Bemat SA comprend notamment la construction d'un hall Relais à Sambreville et avec la SA Hullbridge, la construction de 51 maisons à Marchienne-au-Pont.

Construction de l'Hotel de police de Marche-en-Famenne - AM De Potter-Nelles-ABCIS

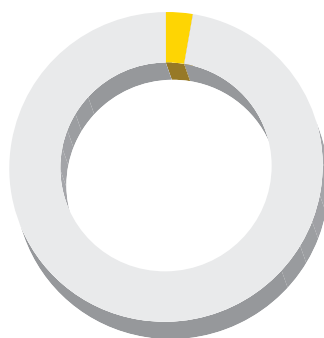


La SC Menuiserie Mosane (en abrégé Mosaboïs) est une entreprise de menuiserie qui détient les agréments D5 de classe 5 et D4 de classe 1, délivrés le 31 juillet 2013. Le siège social est établi à Bressoux.



MOSABOÏS SC

QUOTE-PART DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DU GROUPE (IFRS)



MOSABOÏS

Les Entreprises G Moury SA	59,7 %
Bemat SA	37,7 %
Mourylux SA	0,1 %

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

La SC Mosaboïs a pour activité principale la fabrication et la pose de menuiseries en bois pour bâtiments et l'isolation thermique et acoustique. Elle travaille principalement pour le Groupe Moury Construct.

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS

Le bénéfice de l'exercice est stable et s'élève à € 81 milliers.

Le chiffre d'affaires en hausse de 15,5% par rapport à l'exercice précédent s'élève à € 2.143 milliers au 31 décembre 2013 contre € 1.855 milliers l'année précédente. Le résultat d'exploitation est stable et s'établit à € 122 milliers contre € 121 milliers l'exercice précédent.

Le carnet de commandes au 28 février 2014 est de l'ordre de € 427 milliers contre € 1.829 milliers l'année dernière à pareille époque.

CHIFFRES-CLÉS (SELON LES NORMES BELGES)

En milliers d'euros	2013	2012	Var 13-12
Ventes et prestations	2.138	1.870	14,3%
Résultat d'exploitation	122	121	0,8%
Résultat financier	0	-3	-100,0%
Résultat exceptionnel	0	0	0,0%
Résultat avant impôts	122	118	3,4%
Résultat après impôts	81	81	0,0%
Capitaux propres	355	355	0,0%
Total bilan	919	877	4,8%



Légende photos :

1-2-3-4 Rénovation et aménagement du Théâtre de Liège - Pierre Hebbelinck A.A.s.a.

LES PRINCIPAUX CHANTIERS EN ACTIVITÉ SONT :

- ▶ Menuiserie intérieure et parachèvement du Valdor à Liège
- ▶ Menuiserie intérieure et extérieure de la transformation de l'ancien abattoir d'Eupen en centre culturel
- ▶ Menuiserie intérieure (mise en conformité résistance au feu) chez Ethias.

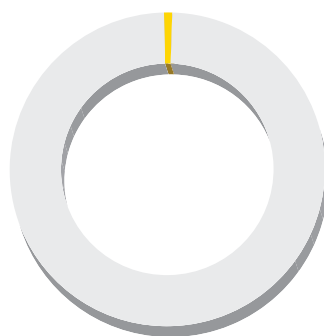
LES PRINCIPAUX CHANTIERS RECEPTIONNÉS EN 2013 SONT :

- ▶ Aménagement de locaux pour les technologies avancées de l'Institut Sainte-Marie-Thérèse à Liège
- ▶ Aménagement intérieur des bâtiments B30 et B6 de l'ULG.

MOURLUX SA



QUOTE-PART DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DU GROUPE (IFRS)



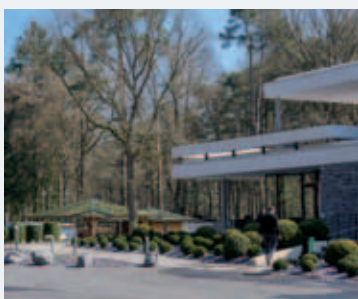
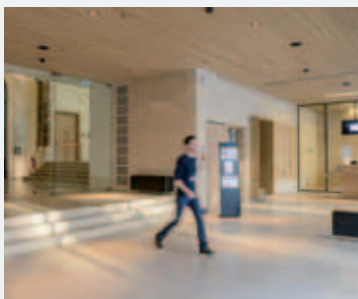
MOURLUX	0,1 %
Les Entreprises G Moury SA	59,7 %
Bemat SA	37,7 %
Mosabois SC	2,5 %

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Entreprise générale de travaux publics et privés, la SA Mourylux est reprise dans le périmètre de consolidation du Groupe Moury Construct depuis l'exercice 1998. Elle présente notamment comme référence la transformation et l'agrandissement des thermes à Mondorf-les-Bains ainsi que la réalisation d'une brasserie pour compte de la Brasserie Inbev à Diekirch.

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS

Conformément aux conventions de prestations de services intragroupes, la SA Mourylux fournit aux filiales du Groupe conseils et assistance divers.



CHIFFRES-CLÉS (SELON LES NORMES LUXEMBOURGEOISES)

En milliers d'euros	2013	2012	Var 13-12
Ventes et prestations	234	187	25,1%
Résultat d'exploitation	51	26	96,2%
Résultat financier	1	1	0,0%
Résultat exceptionnel	0	1	-100,0%
Résultat avant impôts	51	28	82,1%
Résultat après impôts	38	20	90,0%
Capitaux propres	327	307	6,5%
Total bilan	371	329	12,8%



Légende photos :

1. Rénovation et aménagement du Théâtre de Liège · Pierre Hebbelinck A.A.s.a.
2. Construction du Club House du Golf du Sart-Tilman · Archi 2000
3. Diagenode · Construction de bureaux et de laboratoires pour la s.a. Diagenode · Daniel Delgoffe A.A Scprl
4. Construction d'un centre de services pour WSL · A.A. de Lavaux et Valentiny & Associés.

Liège Promotion SA

CHIFFRES-CLÉS (SELON LES NORMES BELGES)

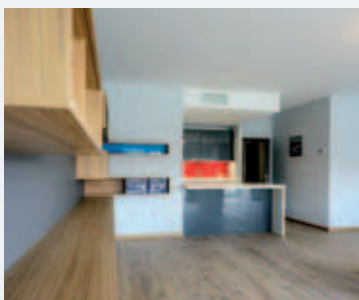
En milliers d'euros	2013	2012	Var 13-12
Ventes et prestations	0	0	0,0%
Résultat d'exploitation	-4	-3	-33,3%
Résultat financier	-1	-1	0,0%
Résultat avant impôts	-4	-4	0,0%
Résultat après impôts	-4	-4	0,0%
Capitaux propres	264	268	-1,5%
Total bilan	469	473	-0,8%

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

La SA Liège Promotion n'a aucune activité depuis de nombreuses années.

COMMENTAIRES SUR LES CHIFFRES-CLÉS

La SA Liège Promotion, qui n'a actuellement aucune activité, est intégrée selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe Moury.





Légende photos :

- 1-2-3 Construction de la résidence Rive droite - Quai Marcellis à Liège - Atelier d'architecture pour la ville et le territoire
- 4-5 Construction de la résidence Lutèce - Quai Marcellis à Liège - Atelier d'architecture pour la ville et le territoire